



Fédération SUD Santé Sociaux

Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Monsieur Jean-Christophe COMBE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et
des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre du Travail, du Plein emploi et de
l'Insertion
Hôtel du Châtelet,
127 Rue de Grenelle 75007 Paris

Paris, le 27 février 2023

Objet : Préavis de grève reconductible SUD Santé-Sociaux à partir du 07 mars 2023.

Messieurs les Ministres,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national reconductible à partir du 07 mars 2023 au 31 mars 2023, 00 heure.

Ce préavis revendique l'abandon immédiat du projet de réforme des retraites porté par le Président de la République E.MACRON, sa Première Ministre E.BORNE et son gouvernement.

Ce préavis concerne les agent·es et salarié·es soumis·es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- L'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur·se·s, du logement social, chargées d'une mission de service public et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public.

- Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.

- L'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,

- Aux salarié·es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant·es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité·es, aux privé·es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié·es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.



Ce préavis concerne également toute initiative des personnes listées ci-dessus qui portent nos revendications :

- Travail égal, salaire égal.
- Un salaire net minimum à 1900€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble du personnel soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la Fonction Publique Hospitalière en plus des 183€ mensuel pour les exclus.es du Ségur.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous·tes les agent·es et salarié·es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- La semaine de 32 heures (28 heures pour le travail de nuit).
- L'abrogation de l'obligation vaccinale.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le covid-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiairisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Une augmentation urgente et massive des places dans l'ensemble des centres de formation.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant·es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
Jean-Marc Devauchelle

